

Année 2023



Rapport annuel d'activité

Service Environnement

Année 2023



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	STRUCTURATION DU SERVICE	7
2.1	Présentation du personnel	7
2.2	Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition	7
3	LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023	8
3.1	Les interventions dans les centres sociaux et de loisirs, les SMA	8
3.2	Les interventions dans les écoles	9
3.3	Le compostage individuel	10
3.4	Bacs de tri	11
3.4.1	A prix coûtant	11
3.4.2	A tarifs préférentiels	11
3.4.3	Nombre de bacs distribués	12
3.5	Sensibilisation des professionnels aux biodéchets	13
3.6	Autres actions de communication	14
4	ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2024	15
5	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS	16
5.1	Les indicateurs techniques	16
5.1.1	Territoire desservi	16
5.2	Indicateurs relatifs à la collecte	17
5.2.1	Les collectes en porte en porte	17
5.2.2	La collecte en apport volontaire	20
5.2.3	La collecte en déchèterie	21
5.3	Récapitulatif des tonnages collectés	25
5.3.1	Evolution des performances en Kg/an/hab :.....	26
5.3.2	Répartition des tonnages en 2023	26

Année 2023**Page 3/38**

5.3.3 Bilan de la collecte pour 2023 (en tonne)	29
5.3.4 Bilan détaillé des déchetteries	31
5.4 Indicateurs relatifs au traitement	34
6 INDICATEURS FINANCIERS.....	35
6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets.....	35
6.2 Coût du service.....	36
6.3 Les aides reçues	37
6.4 Les recettes issues de la valorisation	37
7 CONCLUSION	37

1 INTRODUCTION

La compétence de l'élimination des déchets a été transférée à la Communauté de Communes, en deux temps, le 1^{er} janvier 1997 pour la collecte et le 11 septembre 1997 pour le traitement, afin de financer les dépenses nécessaires pour faire face aux obligations imposées aux communes par la loi du 13 juillet 1992.

Ensuite, comme c'était le cas auparavant pour les communes, le traitement a été délégué à VALODÉA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (S.M.T.D.A). La Communauté de Communes n'est donc aujourd'hui active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

Les informations relatives au rapport annuel de Valodéa sont accessibles sur leur site : <https://www.valodea.fr/ressources>.

Quelques chiffres clés : le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 624,00 kg par habitant et par an pour un coût d'élimination (transport, collecte, traitement...) de 219,72 TTC par tonne. A ces coûts, s'ajoutent les dépenses d'équipements, de communication et de personnel.

La gestion de notre environnement et cadre de vie représente donc un budget annuel d'environ 4 338 853,10 € TTC, dont un peu plus de 3 884 360,47 € TTC à la charge de notre Communauté, une fois toutes les aides déduites, soit environ 149,58 € TTC par habitant.

Pour rappel, le Conseil de Communauté, par sa séance du 25 mai 2022, a autorisé le Président à relancer l'appel d'offres pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans les conditions fixées par le nouveau marché, à savoir :

Collecte des ordures ménagères :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine,
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

Les ordures ménagères présentées en porte à porte comprennent :

- les résidus des marchés et des cimetières,

- les matériaux recyclables secs triés,
- la collecte des déchets produits par le Parc Terr'Altitude,
- la collecte des déchets produits lors des marchés municipaux de Givet et Revin,

Collecte du tri sélectif :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine
- pour les habitats collectifs : une collecte par semaine.

Collecte du verre :

- pour l'ensemble des communes : une collecte toutes les trois semaines
- pour l'habitat collectif : une collecte par semaine.

Le renouvellement de ce marché a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de 1 183 561,53 € HT. Ce nouveau marché a démarré le 6 février 2023, pour une durée de 4 ans.

Un second marché a également été notifié, le 09 novembre 2022, à la société URBASER, pour un montant annuel de 303 711,20 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, des déchets inertes et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de 4 ans.

Le bois est transporté pour traitement chez Ecopac Recyclage à Château-Porcien, pour un coût de traitement de 50 € HT/tonne.

Le traitement d'une tonne de déchets inertes sur le site Tisseront de Bogny-Sur-Meuse s'élève à un montant de 9 € HT.

La reprise de la ferraille a fait l'objet d'une consultation auprès des ferrailleurs locaux, pour la mise à disposition des bennes, le transport et le recyclage de la ferraille.

Une convention a été signée avec la société MASUY, le 25 novembre 2022, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de quatre ans. Le montant de rachat de la ferraille s'élève à 215 € la tonne.

Les déchets verts sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon au lieu de la plateforme de compostage d'Eteignières. Le coût de traitement à l'échelle départementale se voit

ainsi diminuer et c'est sans incidence sur nos dépenses puisque Valodéa prend en charge le surcoût de transport lié à ce changement d'exutoire.

En complément de ces marchés, la collecte du verre capté par apport volontaire sur les communes de Givet à Fumay et la collecte effectuée uniquement en point d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps, a fait l'objet d'un marché signé avec la société MINERIS, notifié le 17 mars 2020.

Le vidage des points d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps a lieu tous les 15 jours, pour un montant de 1 021,82 € HT / vidage.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets dangereux des ménages est, quant à lui, attribué à la société ARF.

Le Relais Cambressis assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et de Vireux-Molhain.

Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association Ardennes Solidarité Cancer.

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de Communes des objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992 et par le Grenelle de l'Environnement en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

2 STRUCTURATION DU SERVICE

2.1 *Présentation du personnel*

Depuis le mois de mars 2020, le Service Environnement est sous l'autorité de Mme Valérie PUCCILLI, rédacteur territorial et de Melle Laure CLEMENT, ingénieur territorial, responsable du Pôle Technique.

Le Service Environnement se compose de deux entités :

Les déchèteries :

- Mme Gaëlle BEAUGARD, adjoint technique,
- M. Fabrice JOUNIAUX, adjoint technique,
- M. Eric BANNE, adjoint technique,
- M. Tony MARTIN, adjoint technique,
- M. Didier TUMSON, adjoint technique,

Les gardiens sont en poste dans les quatre déchèteries communautaires de Givet, Haybes, Vireux-Molhain et Revin.

L'équipe du tri :

- Melle Sabine SERRAT, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} avril 2011.
- Melle Sandra RAULIN, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1^{er} décembre 2017.

2.2 *Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition*

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet. Il est équipé comme suit :

- Deux bureaux, 2 PC pour les ambassadrices du tri, et 1 PC, pour la responsable du service

Des véhicules de service sont communément mis à la disposition de tous les services installés dans ce bâtiment.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).

3 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

- Les interventions dans les centres sociaux, de loisirs et les SMA,
- Les interventions dans les écoles primaires,
- Le compostage individuel,
- Les bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Autres actions de communication : rattrapage de collecte, points de regroupements lors de travaux.

3.1 Les interventions dans les centres sociaux et de loisirs, les SMA

L'objectif était de sensibiliser le public sur les thèmes figurant dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, comme le compostage, le tri des déchets, le réemploi, le gaspillage alimentaire, etc.

- **Le centre socioculturel « L'Alliance » de Givet** a organisé, avec les ambassadrices du tri, le 3 juin 2023, un atelier « familles » sur le thème du réemploi : papier recyclé et tawashi, éponge fabriquée à partir de tissus de récupération. Une dizaine de personnes étaient présentes.



Exemples de réalisations en papier mâché :



Tawashi



Papier recyclé : Feuille



Marques pages

- **Le centre social « FUMAY-CHARNOIS Animation » de Fumay**, a accueilli les ambassadrices du tri le 5 juillet 2023, à l'occasion de la fête de la nature. Elles ont animé un stand tri et compostage avec Mme Hourriez, maître composteur.



- **L'association Revinoise d'Education et de Loisirs, (L'AREL) de Revin** a également souhaité des interventions les 22 mars et 5 avril.

Au programme : atelier réemploi, stand sur le tri sélectif et le compostage . présentation d'un lombricomposteur + quiz sur le compostage, documentation sur le tri, jeux de société.

Une trentaine de participants étaient présents.

- **Le centre aéré de Mon Bijou à Givet** : les 18 et 25 juillet et les 22 et 29 août sur le thème du tri sélectif et du compostage. 32 enfants ont participé.
- **Le SMA « La Ribambelle »** a également demandé l'intervention des ambassadrices. Elles ont adapté l'intervention sur le compostage à l'âge des enfants, sous forme de coloriage et en leur montrant les lombrics.

Ces stands ont été un lieu d'échanges, de convivialité et de prises de conscience des familles sur l'environnement.

3.2 Les interventions dans les écoles

Au printemps 2023, les élèves de quatre écoles primaires se sont déplacés au centre d'enfouissement d'Eteignières. La Communauté de communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.

Les ambassadrices sont intervenues dans deux écoles pour une sensibilisation sur le tri et une école a choisi le thème du compostage.

Les actions ont également continué à l'automne 2023. Ainsi, 106 élèves ont été sensibilisés sur le tri et 187 sur le compostage.

3.3 Le compostage individuel

A titre de rappel, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un programme de compostage individuel, lors d'un Conseil en date du 31 juillet 2002.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Plusieurs scénarios ont été proposés par notre syndicat de traitement Valodéa.

La commission environnement, réunie le 27 avril 2021, s'est prononcée en faveur du scénario suivant, tout en étudiant une évolution du service, notamment pour les centres-villes :

Compostage :

Pour les pavillons individuels : 1 composteur par foyer

Pour les logements collectifs : 1 site de compostage collectif pour 30 foyers

Pour les établissements scolaires, EHPAD : 1 composteur collectif

Une convention a donc été signée en avril 2021, avec Valodéa, afin de mettre en place un groupement de commande et un dispositif de promotion et d'accompagnement à la formation des usagers, à la communication et à l'acquisition des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des bioseaux, à tarif préférentiel.

Ce dispositif est proposé pour cinq ans.

Les demandes de composteurs émanant des habitants sont détaillées ci-après :

Intitulés	400 litres bois	600 litres bois	400 litres plastique	600 litres plastique	Lombri-composteur	Bioseau	Total
Nombre total de composteurs et de bioseaux distribués aux habitants de 2003 à 2023	263	577	468	935	8	54	2 305
2023	15	31	23	18	5	34	126
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	3 945,00	17 310,00	7 020,00	28 050,00	288,00	97,20	56 710,20

--	--	--	--	--	--	--	--

Le coût d'achat des composteurs et la participation de la Communauté sont présentés dans les tableaux suivants :

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
BOIS 400 I	67,15 €	15 €	70,21 %	25 %
PLASTIQUE 400 I	45,42 €	15 €	55,98 %	25 %
BOIS 600 I	84,25 €	30 €	52,52 %	25 %
PLASTIQUE 600 I	76,05 €	30 €	47,40 %	25 %
LOMBRICOMPOSTEURS	91,20 €	36 €	47,37 %	25 %

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 54,70 % de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioeaux).

Des informations sont régulièrement données aux habitants par le biais du site facebook de la Communauté, de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de composteurs.

3.4 Bacs de tri

3.4.1 A prix coûtant

Le conseil de communauté, par sa délibération en date du 28 février 2023, a autorisé le Président à doter les foyers et les commerçants, associations..., d'un bac supplémentaire à prix coûtant (la facture du prix d'achat du bac sera la référence).

A ce tarif s'ajoutent les frais de livraison, d'un montant de 7,00 €.

3.4.2 A tarifs préférentiels

A titre de rappel, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels, lors d'un Conseil en date du 26 décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri.

Les membres de la Commission environnement, réunie le 02 février 2021, ont approuvé, à l'unanimité, la vente des bacs de tri à tarifs préférentiels, dans les mêmes conditions que la vente

aux particuliers, pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m²) et les administrations de la collectivité.

D'autre part, le Conseil de Communauté, réuni le 07 juin 2023, a pris une délibération afin de modifier les tarifs des bacs de tri à compter du 1^{er} juillet 2023, qui sont désormais les suivants :

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres
Bacs de tri	15 €	18 €	21 €	30 €

3.4.3 Nombre de bacs distribués

Les demandes de bacs émanant des habitants depuis le début de la campagne menée en février 2018, sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués de 2018 à 2023	341	690	1 420	998	3 449
Nombre total de bacs au tarif préférentiel distribués en 2023	16	61	140	156	373
Nombre de bacs distribués à prix coûtant en 2023	1	4	15	17	37

Les demandes de bacs pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m²) et les administrations de la collectivité sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués de 2021 à 2023	4	42	23	91	160
Nombre total de bacs au tarif préférentiel distribués en 2023	1	0	2	19	22
Nombre de bacs distribués à prix coûtant en 2023	0	0	0	3	3

Soit un total de recettes de 7 966 € sur 2023

Le coût d'achat des bacs et la participation de la Communauté sont présentés dans le tableau suivant :

Bacs	Coût d'achat € TTC*	Participation de la Communauté (%)
120 Litres	35,88	58,19
180 Litres	37,09	51,47
240 Litres	43,56	51,80
360 Litres	69,60	56,90

*Tarif au 1^{er} août 2023

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 54,59 % de la Communauté sur le coût d'achat des bacs.

Des informations sont régulièrement données aux habitants de la Communauté, par le biais de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de bacs de tri.

Les bacs sont désormais gravés à l'effigie d'Ardenne rives de Meuse pour être mieux identifiés.

3.5 Sensibilisation des professionnels aux biodéchets

Conformément à la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, il est prévu que les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de trier ces déchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées (compostage, méthanisation...). Elle s'applique depuis le 1^{er} janvier 2023 à tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets et est étendue, depuis le 1^{er} janvier 2024, à l'ensemble des acteurs professionnels, sans seuil minimum.

Le passage de la collecte des ordures ménagères par quinzaine s'est vite révélée être un problème pour ceux qui ne pratiquaient pas, ou très peu, le tri des biodéchets et il en a donc résulté beaucoup de mécontentement de leur part.

Une communication a été faite à destination des producteurs de biodéchets, à savoir les restaurateurs, les commerçants et métiers de bouche, afin de les sensibiliser au tri des biodéchets

et à la mise en place d'un tri à la source, la collecte au porte à porte n'ayant pas été mise en place par notre communauté.

Il leur a été envoyé un courrier en avril 2023, auquel était joint un fascicule de l'ADEME pour les aider à trier et à identifier les biodéchets, et un nouvel envoi de relance en juillet, avec proposition d'accompagnement des ambassadrices du tri.

Il s'est tenu également une réunion de consultation, à laquelle ont assisté six commerçants, en juillet 2023, organisée avec M. Ricail, représentant de l'UMIH, union des métiers et des industries de l'hôtellerie, dans le but d'évaluer les besoins et permettre la souscription d'un marché collectif à un tarif potentiellement avantageux, pour la mise en place d'une collecte complémentaire, à la charge des professionnels. Notre service communication a également relayé un communiqué rédigé par M. Ricail, pour toucher un maximum de professionnels, avec une inscription possible en ligne : il n'y a pas eu suffisamment de professionnels intéressés pour la mettre en place.

Le 30 janvier 2024, une réunion d'information sur le tri et la valorisation des biodéchets s'est tenue à destination de nos professionnels.

L'objectif de cette réunion était de leur présenter le cadre réglementaire en les mettant également en relation avec des apporteurs de solutions. Les chambres consulaires ainsi que les sociétés ARCAVI et AGRICYCLAGE ont été mobilisées à cette occasion.

3.6 Autres actions de communication

Au-delà de la sensibilisation au geste du tri, réalisée lors des dotations effectuées dans les communes de notre Communauté, ou lors des distributions à domicile, diverses actions de communication ont été mises en place, notamment auprès des bailleurs sociaux : un seul bailleur a souhaité une intervention des ambassadrices auprès de ses locataires.

De plus, il a résulté, suite à la modification de la fréquence du circuit de collecte, un certain mécontentement au niveau des usagers, qui s'est progressivement estompé. Des conseils ont été régulièrement donnés par le service environnement pour diminuer la quantité des ordures ménagères, en orientant vers davantage de tri, et de compostage.

Publics visés	Actions	Date
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats	Tout au long de

	collectifs	l'année
Tout public	Informations diverses sur le site facebook de la communauté	Tout au long de l'année
Professionnels	Courriers sur les biodéchets	28 avril 2023
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes du territoire	En janvier, juin et décembre
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année
Tout public	Conception des calendriers de collecte 2024	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février
Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année
Bailleurs sociaux	Proposition de rencontre avec les bailleurs sociaux pour mener, auprès des locataires, une campagne de communication sur le tri des biodéchets. Relance des bailleurs sociaux.	Juillet 2023 Octobre 2023
Entreprises et commerces	Exclusion des tournées de collecte, les entreprises et commerces, situés sur les zones d'activité du territoire.	Avril 2023

4 ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2024

- Interventions dans les centres aérés,
- Interventions auprès des résidents du CADA à Revin avec Valodéa,
- Interventions scolaires sur le tri, le compostage, les visites en déchetteries et du site d'enfouissement à Eteignières,
- Communication dans l'habitat collectif,

- Communication sur le compostage (diminution des bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles),
- Proposition de mise en place du gourmet bag aux restaurateurs,
- Broyage en déchetterie en partenariat avec l'association LEDA,
- Développement des filières ASL (articles de loisirs et de sport) et ABJ thermiques (articles de bricolage et de jardinage) en déchetterie ,
- Réflexion sur le dépôt des déchets des artisans/commerçants en déchetterie,
- Communication sur les biodéchets auprès des communes,
- Mise à disposition de bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Actions de communications diverses (articles dans l'info communautaire, ...).

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

5.1 Les indicateurs techniques

5.1.1 Territoire desservi

Le territoire de la Communauté de Communes se compose de 19 communes, de GIVET à REVIN, selon les populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2021.

Nom de la commune	2022			2023		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
ANCHAMPS	210	4	214	212	4	216
AUBRIVES	982	20	1002	982	20	1002
CHARNOIS	73	0	73	71	0	71
CHOOZ	754	15	769	756	15	771

FEPIN	268	2	270	258	9	267
FOISCHES	238	8	246	242	8	250
FROMELLENES	1043	24	1067	1046	24	1070
FUMAY	3280	48	3328	3181	47	3228
GIVET	6624	148	6476	6343	144	6487
HAM / MEUSE	231	4	235	228	4	240
HARGNIES	488	3	491	489	3	492
HAYBES	1847	47	1894	1829	45	1874
HIERGES	170	4	174	167	4	171
LANDRICHAMPS	131	2	133	135	2	137
MONTIGNY/MEUSE	81	2	83	80	2	82
RANCENNES	723	22	745	720	19	739
REVIN	5836	124	5960	5825	122	5947
VIREUX-MOLHAIN	1467	31	1498	1465	31	1496
VIREUX-WALLERAND	1954	55	2009	1940	54	1994
TOTAL	26370	563	26933	25969	550	26519

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - date de référence statistique : 1er janvier 2021

5.2 Indicateurs relatifs à la collecte

5.2.1 Les collectes en porte en porte

Depuis le 6 février 2023, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'organise de la façon suivante :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine,
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine,
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

La collecte sélective s'effectue :

- Tous les 15 jours (hebdomadaire pour l'habitat collectif), pour le tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnettes, journaux-revues-magazines),
- Toutes les trois semaines, pour le verre d'emballage.

A ces collectes, s'ajoutent celles des déchets des marchés et des cimetières.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'utilisateur (variables en taille et couleur).

Des sacs jaunes (50 litres) sont fournis par la Communauté de Communes pour collecter le tri sélectif ou des bacs de tri.

Le verre est, quant à lui, collecté dans des bacs de 35 litres fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles, à la charge des bailleurs, propriétaires, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, sont fournis gratuitement aux usagers.

Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.

Les collectes en porte à porte sont effectuées, depuis le 06 février 2023, selon le calendrier ci-après : *

Communes	Tri sélectif en multimatériaux	Bacs à verre	OM
ANCHAMPS	Mercredi Semaine paire		Mardi paire
AUBRIVES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 2	Lundi paire
CHARNOIS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi impaire
CHOOZ	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Vendredi paire
FEPIN	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 3	Lundi paire
FOISCHES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
FROMLENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 2	Jeudi paire
FUMAY CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Jeudi impaire
FUMAY LES ECARTS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi paire
GIVET NOTRE DAME	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 2	Vendredi impaire
CENTRE ANCIEN DE GIVET SAINT HILAIRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 1	Mardi
GIVET SAINT HILAIRE HORS CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 1	Mardi impaire
HAM SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire

HARGNIES	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine 3	Lundi impaire
HAYBES	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine 3	Jeudi paire
HIERGES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire
LANDRICHAMPS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 2	Jeudi paire
MONTIGNY SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 1	Lundi paire
RANCENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 3	Lundi impaire
LIEU-DIT PETITE COMMUNE DE REVIN	Mercredi Semaine paire	X	Mardi paire
SECTEUR EST DE REVIN	Mercredi Semaine paire	X	Mardi paire
SECTEUR NORD DE REVIN	Mercredi Semaine impaire	X	Jeudi paire
SECTEUR OUEST DE REVIN	Mercredi Semaine impaire	X	Lundi paire
VIREUX-MOLHAIN	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine 2	Jeudi impaire
VIREUX-WALLERAND	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine 1	Lundi impaire

*Pour le verre, la semaine 1 correspond à la semaine du 06 au 12 février 2023.

5.2.2. La collecte en apport volontaire

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

Ainsi, la Communauté de Communes est propriétaire de 23 conteneurs à verre répartis sur l'ensemble de son territoire (répartis sur les communes de Givet à Fumay).

Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois, à la demande de la Communauté de Communes qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien. Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, une bulle à verre est présente sur la commune d'Anchamps et 33 sur la commune de Revin. Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours.

5.2.3. La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes dispose de quatre déchèteries situées :



Déchèterie de la Terre au Pavé

Rue de la Terre au Pavé

Route de Philippeville

08600 GIVET

03 24 41 82 46



Déchèterie de la Fonderie

Zone Industrielle C

Rue Pasteur

08320 VIREUX-MOLHAIN

03 24 41 03 97

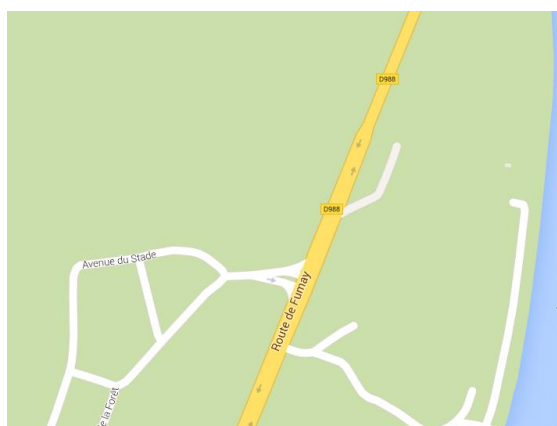


Déchèterie des Dzivages

Rue des Mésanges

08170 HAYBES

03 24 41 12 02



Déchèterie de Revin

Route Départementale 988

08500 REVIN

03 24 41 00 97

Les horaires d'ouverture sont :

- les mardis et samedis : de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- les mercredis : de 13 h 30 à 18 h 00.
- Les jeudis et vendredis : de 13 h 00 à 18 h 00.

Le personnel communautaire assure le gardiennage, l'accueil du public et l'entretien de ces déchèteries. Chaque déchetterie est dotée d'un local d'accueil équipé pour les gardiens (un

bungalow pour la déchèterie de Revin), et d'un hangar pour le stockage des D3E, des DDM, et des objets à destination des recycleries (hormis sur la déchèterie de Revin).

Des bennes de 30 m³ (12 m³ pour les gravats) accueillent séparément les déchets des ménages et des professionnels dans la limite de 1 m³/jour (3 m³ pour les déchets verts) par matériau et par usager.

Les déchets admis sont :

- Déchets d'ameublement sur Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- Couettes, oreillers au sein de la filière PRAC (filiale des produits rembourrés d'assises et de couchages) pour Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- Déchets verts (tailles de haies, tontes de pelouse, écorces, branchages et troncs de moins de 30 cm de diamètre),
- Encombrants
- Cartons d'emballages propres et secs,
- Bois,
- Palettes en bois,
- Gravats,
- Ferrailles,
- Les batteries automobiles (max 2/jour et / usager),
- Les huiles de vidange usagées (max. 5 L /joue et / usager),
- Les huiles de friture usagées (max. 5 L / jour et / usager),
- Les piles et accumulateurs usagés,
- Les textiles,
- Les déchets dangereux des ménages (DDM) (produits phytosanitaires, acides, peinture, solvants, radiographies,...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les ampoules et les néons.

Il est possible de déposer également les bouchons en plastique et en liège.

Le marché passé avec la société URBASER prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille fait l'objet d'une convention, avec la société MASUY, notifiée le 1er février 2023, qui prévoit la mise à disposition d'une benne par déchèterie, leur évacuation et le rachat de la ferraille au coût de 215 €/tonne.

L'enlèvement des déchets énumérés, ci-dessus, est effectué à la demande de la Communauté de Communes.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, est attribué à la société ARF.

Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement. La déchèterie de Revin n'étant pas équipée de locaux de stockage adéquats, ce partenariat n'a pas été instauré sur cette déchèterie.

5.3 Récapitulatif des tonnages collectés

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	EVOLUTION
Ordures ménagères	6364,20	5688,42	- 10,62 %
Multimatériaux	1168,28	1212,66	+ 3,80 %
Verre en porte à porte	575,94	518,54	- 9,97 %
Verre en apport volontaire	347,42	367,43	+5,76 %
<i>Total Collecte sélective</i>	<i>2091,64</i>	<i>2 098,63</i>	<i>+0,33 %</i>
Déchets verts déchèterie	1295,25	1484,87	+ 14,64 %
Encombrants déchèterie	2546,25	2458,55	- 3,44 %
Gravats déchèterie	2433,16	2398,77	-1,41 %
Cartons déchèterie	190,76	208,76	+ 9,44 %
Ferraille déchèterie	171,34	164,29	-4,11 %
Bois déchèterie	1051,69	1065,75	+ 1,34 %
Déchets dangereux des ménages	57,35	54,92	- 4,24 %
DEEE	248,36	252,39	+1,62 %
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	316,64	329,36	+ 4,02 %
TOTAUX	16 766,64	16 204,71	-3,35 %

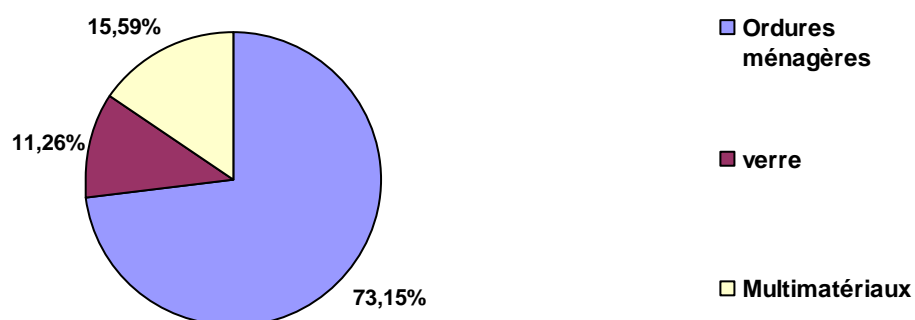
Un courrier a été envoyé en avril 2023 aux artisans, commerçants et entreprises qui se rendent en déchetterie afin de leur rappeler que les déchets dits « industriels banals », emballages plastiques, palettes, n'étaient pas acceptés en déchetteries, car ces derniers représentaient des quantités trop importantes pour être assimilés aux déchets d'un particulier.

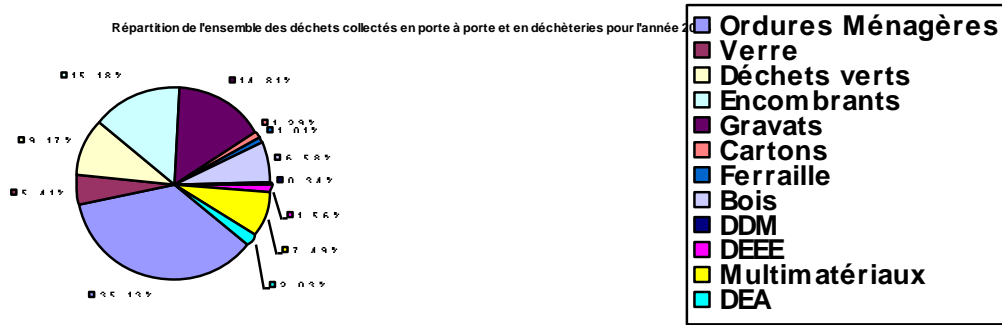
5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :

TYPE DE DÉCHETS	Performances de notre Communauté en 2022 (kg/an/hab)	Performances de notre Communauté en 2023 (kg/an/hab)	Ecart en %
Ordures ménagères	241,34	219,05	- 9,24 %
Multimatériaux	44,30	46,70	+ 5,42 %
Verre en porte à porte et en apport volontaire	35,02	34,12	-2,57 %
Total Collecte sélective	79,32	80,81	+1,88 %
Déchets verts déchèterie	49,12	57,18	+15,75 %
Encombrants déchèterie	96,56	94,67	-1,96 %
Gravats déchèterie	92,27	92,37	0,11 %
Cartons déchèterie	7,23	8,04	+11,20 %
Ferraille déchèterie	6,50	6,33	-2,62 %
Bois déchèterie	39,88	41,04	+2,91 %
Déchets dangereux des ménages	2,17	2,11	-2,76 %
DEEE	9,42	9,72	+3,40 %
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	12,01	12,68	+ 5,58 %

5.3.2 Répartition des tonnages en 2023

Répartition des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire en 2023





TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2023	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)
Ordures ménagères	5688,42	219,05
Tri sélectif	1212,66	46,70
Verre	885,97	34,12
Déchets verts déchèterie	1484,87	57,18
Encombrants déchèterie	2458,55	94,67
Gravats déchèterie	2398,77	92,37
Cartons déchèterie	208,76	8,04
Ferraille déchèterie	164,29	6,33
Bois déchèterie	1065,75	41,04
Déchets dangereux des ménages	54,92	2,11
DEEE	252,39	9,72
DEA (Givet, Haybes et Vireux-Molhain)	329,36	12,68
TOTAUX	16 204,71	624,00

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2023	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)	Performances départementales (kg/an/hab)
Ordures ménagères	5688,42	219,05	194,25
Tri sélectif	1212,66	Voir ci-après	
Verre	885,97	34,12	37,56
Déchets verts déchèterie	1484,87	57,18	51,13
Encombrants déchèterie	2458,55	94,67	71,11
Gravats déchèterie	2398,77	92,37	
Cartons déchèterie	208,76	Voir ci-après	
Ferraille déchèterie	164,29	6,33	/

Année 2023

Page 28/38

Bois déchèterie	1065,75	41,04	/
Déchets dangereux des ménages	54,92	2,11	/
DEEE	252,39	9,72	8.91
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	329,36	12,68	20,96

TONNAGES TRANSMIS PAR VALODEA :

Le tableau, ci-après, reprend, de manière globale, les tonnages triés sur le territoire de la Communauté de Communes de janvier à décembre 2023. Ces tonnages sont détaillés dans les deux sous-chapitres suivants :

Flux	Tonnage collecté	Détail	Tonnage trié	Performances 2022	Performances 2023	Performances départementales 2023
				kg/hab/an	Kg/hab/an	kg/hab/an
Multi	1 097,71	Journaux (JRM)	185,33	8,75	7,14	8,26
		EMR	365,78	12,88	14,09	21,86
		ELA (Tétra)	13,41	0,51	0,52	0,70
		PEHD	128,18	5,64	4,94	5,90
		PET Clair				
		PET Foncé				
		Aluminium	2,45	0,12	0,09	0,17
		Acier	27,22	2,05	1,05	1,49
Cartons	208,76	Divers (GDM)	37,49	2,02	1,44	2,29
Sous Total	1 306,57		759,86	31,97	29,26	40,67

Tableau issu de la fiche de suivi annuelle 2023 fournie par VALODÉA

Les performances départementales ainsi que nos performances nous ont été communiquées par notre délégataire de traitement, Valodéa, pour l'année 2023, mais par rapport au tonnage trié. On remarque un écart entre le total tonnage collecté et le total tonnage trié.

Ce différentiel s'explique en grande partie par l'enfouissement de la collecte sélective auquel Valodéa a eu recours en janvier 2023.

De plus, une perte de tonnage pour les EPCI du département peut également se produire avec la multitude d'exutoires. En effet, les déchets à trier sont envoyés vers plusieurs centres de tri, avec plusieurs kilomètres à parcourir et plusieurs stockages différents, ce qui peut expliquer, en partie, cette différence.

Suite à l'incendie du centre de tri en 2022, de nouveaux exutoires pour le tri sélectif ont dû être trouvés. Valodéa s'est dirigé vers le centre de tri de Le Blanc Mesnil (93) PAPREC, depuis le mois de mai 2023, et en délestage sur le CITRAVAL (88) depuis le mois d'avril 2023.

Nous constatons une baisse du tonnage des déchets ménagers résiduels soit 219,05 kg/an/hab, alors que les performances étaient de 241,34 Kg/an/hab en 2022.

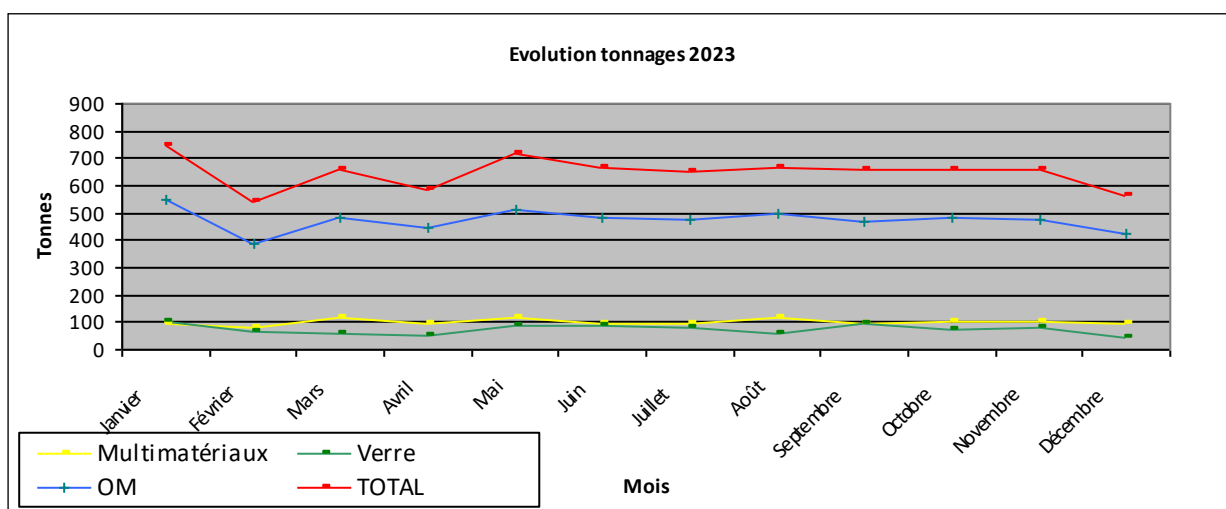
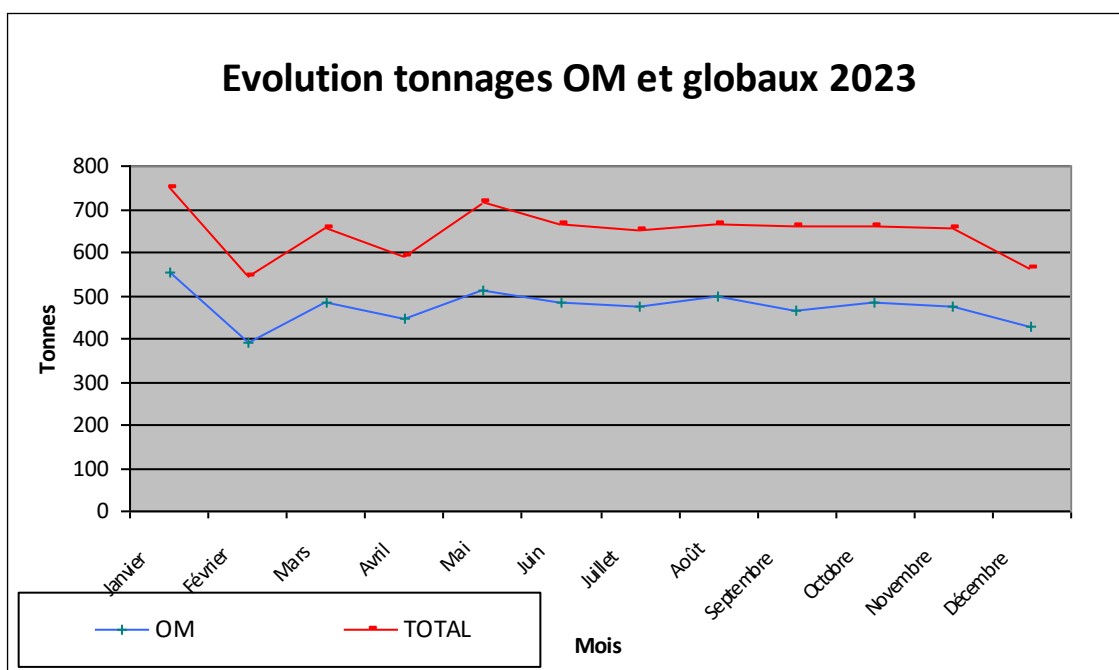
Nous constatons que les performances de collecte sélective, tonnages collectés, ont augmenté car nous étions en 2022, à 1 168,28 tonnes, soit 44,30 kg/hab/an de déchets collectés, alors qu'en 2023, nous sommes à 1 212,66 tonnes, soit 46,70 kg/hab/an.

Le tonnage de collecte du verre a légèrement diminué. La performance est passée de 35,02 kg/hab/an en 2022, à 34,12 kg/hab/an en 2023. Nous constatons que la collecte en apport volontaire a augmenté de 5,76 % et celle en porte à porte a diminué de 9,97 %.

5.3.3 Bilan de la collecte pour 2023 (en tonne)

MOIS	OM	TRI SELECTIF	VERRE (PAP+AP)	TOTAUX
JANVIER	551,26	97,82	100,70	749,78
FEVRIER	390,78	83,72	68,62	543,12
MARS	484,50	117,60	55,62	657,72
AVRIL	444,52	93,92	50,52	588,96
MAI	513,64	115,54	88,34	717,52
JUIN	484,54	92,88	86,80	664,22
JUILLET	472,36	95,10	82,68	650,14
AOUT	498,96	118,88	57,61	675,45
SEPTEMBRE	466,06	96,00	97,34	659,40
OCTOBRE	481,72	103,70	73,62	659,04

NOVEMBRE	472,46	100,98	83,16	656,60
DECEMBRE	427,62	96,52	40,96	565,10
TOTAUX	5688,42	1212,66	885,97	7 787,05

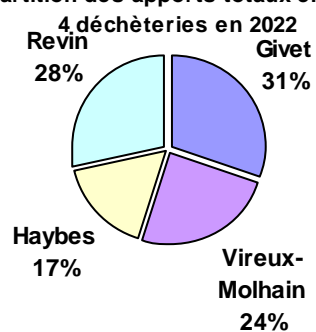


5.3.4 Bilan détaillé des déchetteries

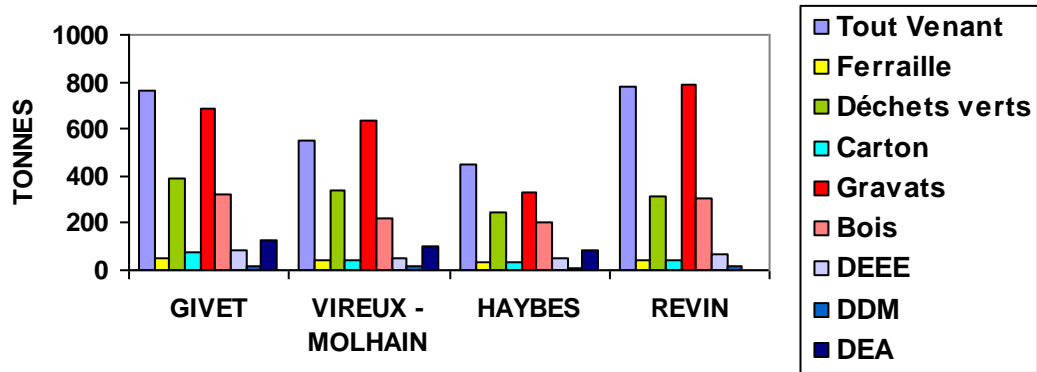
Déchets exprimés en tonnes

2022	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	762,45	550,55	449,75	783,50	2 546,25
Ferraille	51,16	41, 21	35, 16	43, 81	171, 34
Déchets Verts	393,85	342,25	241,95	317,20	1 295,25
Cartons	72,70	45,74	33,18	39,14	190,76
Gravats inertes	683,62	631,69	329,61	788,24	2 433,16
Bois	325,66	220,52	199,16	306,35	1 051,69
DEEE	82,22	53,59	47,03	65,52	248,36
DDM	19,62	13,92	11,02	12,79	57,35
DEA	131,06	100,48	85,10	/	316,64
TOTAL	2 522,34	1 999 ,95	1 431,96	2 356,55	8 310,08

Répartition des apports totaux entre les

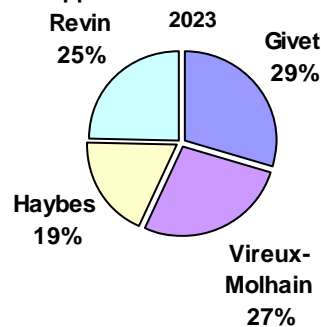


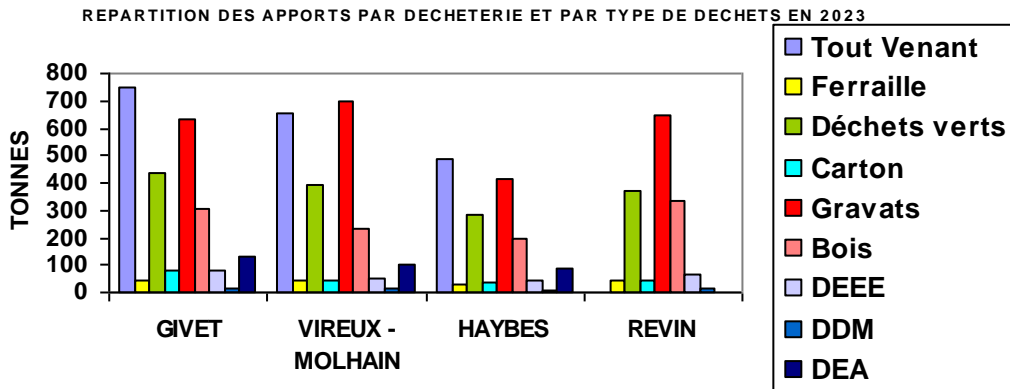
REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2022



2023	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	752,05	655,45	484,65	566,40	2 458,55
Ferraille	47,27	42,10	31,99	42,93	164,29
Déchets Verts	438,69	394,62	282,80	368,76	1 484,87
Cartons	80,02	46,40	39,34	43,00	208,76
Gravats inertes	633,08	699,63	415,18	650,88	2 398,77
Bois	303,04	232,09	195,12	335,50	1 065,75
DEEE	85,82	56,41	46,04	64,12	252,39
DDM	18,01	12,68	9,68	14,56	54,92
DEA	136,66	107,54	85,16	/	329,36
TOTAL	2 494,64	2 246,92	1 589,96	2 086,15	8 417,67

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en





Déchèterie	Villes concernées	Population (hab)	Tonnages totaux en 2023	Estimatif du tonnage produit par habitant en Kg/hab/an
Revin	Revin	6 037	2 086,15	345,56 kg/hab/an
	Anchamps			Dont 93,82 kg/hab/an de tout venant
Haybes	Fépin	5 268	1589,96	Dont 107,81 kg/hab/an de gravats
	Haybes			301,81 kg/hab/an
	Fumay			Dont 92,00 kg/hab/an de tout venant
Vireux-Molhain	Vireux-Molhain	5 593	2246,92	Dont 78,81 kg/hab/an de gravats
	Vireux-Wallerand			401,74 kg/hab/an
	Montigny/Meuse			Dont 117,19 kg/hab/an de tout venant
	Ham/Meuse			
	Hierges			
	Hargnies			Dont 125,09 kg/hab/an de gravats
	Foisches			
Aubrives				
Givet	Givet	9071	2494,64	275,01 kg/hab/an
	Fromelennes			Dont 82,91 kg/hab/an de tout venant
	Landrichamps			
	Rancennes			
	Chooz			Dont 69,79 kg/hab/an de gravats
	Charnois			

Nous pouvons remarquer que la répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries est modifiée par rapport à 2022.

Les déchèteries de Vireux-Molhain et de Haybes enregistrent une hausse de tonnage, notamment pour les filières encombrants et gravats inertes, alors qu'il a baissé sur les déchèteries de Givet et de Revin.

Nous pouvons constater une légère variation des autres filières. Le tonnage des déchets verts, quant à lui, est beaucoup plus élevé qu'en 2022.

5.4 Indicateurs relatifs au traitement

Le tri des recyclables propres et secs et le traitement des ordures ménagères, des encombrants sont assurés par ARCAVI dans le cadre du marché passé entre ce dernier et VALODÉA.

C'est ainsi que :

Les recyclables propres et secs sont orientés vers les filières respectives de recyclage, renseignées ci-après :

Matériaux	Nom technique	Repreneurs
Papier	JRM	NORSKE SKOG depuis 07/2022 (avant UPM)
Carton	EMR ou 5.02 ou 1.04	REVIPAC -> SAICA Venizel
Carton de déchèterie	1.05	AAPH pros du centre ville Ardennes Métropole / Cartons de déchèterie à Chalandry et REVIPAC, SAICA Venizel
ELA	5.03	REVIPAC -> LUCART
Gros de magasin	GDM 1.02	REVIPAC -> SAICA Venizel
Bouteilles plastiques transparentes	PET Clair	VALORPLAST
Bouteilles plastiques colorées	PET Foncé	VALORPLAST
Bouteilles plastiques opaques	PEPPPS	VALORPLAST
Emballages plastiques souples	FILMS	VALORPLAST
Aluminium		SUEZ
Acier		PAPREC
Verre		OI MANUFACTURING

- Les ordures ménagères issues des foyers, des marchés et des cimetières sont enfouies au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET₂) à Eteignières.
- Les encombrants non réutilisables ou valorisables dans le cadre du partenariat avec BELL'OCCAS sont également enfouis au CET₂ d'Eteignières.
- Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon.
- Le bois est orienté chez Ecopac, à Château-Porcien, depuis février 2023.
- La ferraille est récupérée par la société MASUY, située à Haybes (08).
- Les gravats sont évacués sur le site de revalorisation Recyclage de la Vallée-Tisseront, situé à Bogny-Sur Meuse.
- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets

Comme indiqué dans le sous-chapitre suivant, le coût du service public d'élimination des déchets (sections investissement et fonctionnement confondues) s'élève, recettes déduites, à 3 498 524,40 € en 2022 et à 3 884 360,47 € en 2023.

Ce service est intégralement financé par le budget général de la Communauté de Communes, c'est-à-dire par la fraction des impôts locaux prélevés par la Communauté, sans être reversé aux communes membres.

6.2 Coût du service

Dépenses en euros TTC		
Années	2022	2023
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF.	3 407 521,22	3 560 578,25
Cotisation VALODEA	160 137,20	171 395,40
Fonctionnement déchèteries	37 063,84	59 898,55
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs, mise aux normes déchèterie de Vireux-Molhain et Givet...)	6 306,80	38 486,79
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, poinçon, bulles à verre, sacs de pré-tri)	42 636,71	77 578,10
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	390 724,46	412 467,50
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier...)	15 101,07	7 497,08
Collecte de pneus : LBCNE	12 720,00	/
Amortissement		10 951,43
TOTAL € TTC	4 072 211,30	4 338 853,10

Recettes en euros TTC		
Années	2022	2023
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	460 840,13 66 668,30	268 048,90 139 548,63
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	2 506,11	2 317,80
Vente de bacs	4 348,00	10 488,61
Aides ambassadrices du tri et communication	8 717,43	7 940,78
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...) et autre régulation	28 893,41	1 732,86
Remboursements avance forfaitaire URBASER et autre régulation	736,53	
Subvention ; Investissement FCTVA	1 678,90	13 463,62
Amortissement		10 951,43
TOTAL € TTC	573 686,90	454 492,63

6.3 Les aides reçues

Les aides comptabilisées dans la partie "Recettes" du budget synthétisé sont versées par différents partenaires, notamment les aides d'ECO-EMBALLAGES/ADELPHE portant sur les dépenses de communication et sur la performance en termes de quantité et qualité des matériaux triés.

6.4 Les recettes issues de la valorisation

L'essentiel des recettes est issu de la vente de matériaux recyclables issus des particuliers, triés et orientés vers les différentes filières de recyclage citées en pages 34. Les tarifs et les filières de recyclage sont ceux fixés par le Contrat Programme de Durée signé entre VALODÉA, Eco-Emballages et l'ADELPHE.

En pratique, la Communauté de Communes a décidé de déléguer à VALODÉA, la signature du contrat avec Eco-emballages, ceci afin d'avoir un contrat unique départemental et de bénéficier de soutiens financiers optimisés. Le prix de vente, fixé par contrat tripartite passé entre VALODÉA, Eco-Emballages et les filières respectives, varie d'un matériau à l'autre et tout au long de l'année en fonction du cours du marché.

7 CONCLUSION

La vente des bacs de tri aux collectivités et artisans, commerçants, a augmenté, par rapport à 2022, mais cela s'explique en partie par une rupture de stock en 2022 auprès de notre fournisseur pour les modèles 240 et 360 litres, commandes qui ont été livrées en 2023.

Nous observons une augmentation de la vente des composteurs, quelque soit le volume. La vente de composteurs est en hausse de 46,51 % par rapport à 2022, avec une préférence pour les modèles en bois 600 litres.

Au niveau du tri sélectif « trié », les données de Valodéa nous montrent une baisse de nos performances, de 27,82 kg par habitant en 2023, et 29,95 kg par habitant en 2022, et bien en dessous des 38,38 kg par habitant au niveau départemental.

Par contre, si nous prenons nos tonnages collectés, elle est de 46,70 kg par habitant en 2023 contre 44,30 en 2022.

La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, baissé, en passant de 241,34 kg par habitant en 2022, à 219,05 kg/hab en 2023.

Même si nous observons une baisse du tonnage des ordures ménagères et une hausse de celui du tri sélectif, cela n'est pas représentatif financièrement car le coût d'enfouissement des ordures ménagères et la TGAP ne cessent d'augmenter, le coût des divers traitements également.

De plus, le contexte économique, déjà observé sur 2022, semble être à l'origine d'une baisse générale des tonnages des différentes filières des déchetteries de la Region Grand Est, ce qui peut s'expliquer par une consommation plus contrôlée de la part des usagers et donc moins de gaspillage.